



N° ABMED/2025D/8272/CJ/DIRP/SIEDD/SA

Cotonou, le 19-11-2025

LETTRE CIRCULAIRE

Rappel à l'ordre concernant les obstructions constatées lors des inspections pharmaceutiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la conformité aux Bonnes Pratiques Pharmaceutiques, des inspections inopinées ou annoncées sont effectuées auprès des établissements pharmaceutiques sur toute l'étendue du territoire national.

Il m'a été cependant donné de constater que certains responsables d'établissements pharmaceutiques adoptent des attitudes susceptibles de faire obstacle au bon déroulement des inspections pharmaceutiques, en violation des dispositions réglementaires en vigueur et passibles de sanctions.

À cet égard, je voudrais inviter tous les responsables concernés à se soumettre sans réserve aux inspections pharmaceutiques dans l'intérêt de la santé publique.

J'attacherai du prix au respect des dispositions rappelées par la présente circulaire.



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général